



Politique extérieure suisse en matière de santé 2019–2024

PROLONGÉ JUSQU'EN 2028

Le 20 novembre 2023, le Conseil fédéral a décidé de prolonger la mise en œuvre de la stratégie actuelle jusqu'en 2028*



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Contenu

1	Introduction	5
2	Principes directeurs de la PES	6
3	Opportunités et défis au niveau mondial	7
4	Champs d'action de la PES 2019–2024	11
5	Mise en œuvre de la PES 2019–2024	24
	Annexes	26

* Conformément à la politique extérieure suisse en matière de santé (PES) 2019-2024, les organes directeurs de la PES ont dressé un bilan à mi-parcours après trois ans, et présenté un rapport au Conseil fédéral. Vu les défis posés par la pandémie de COVID-19, la mise en œuvre de la PES s’est orientée sur la gestion de la crise sanitaire et de ses conséquences entre 2020 et 2022. Les six champs d’action prioritaires identifiés par la PES se sont révélés pertinents, également dans ce contexte de crise. En outre, l’étroite coopération institutionnelle face à la crise sanitaire mondiale s’est avérée extrêmement utile pour assurer la cohérence entre la politique extérieure et la politique intérieure. Le Conseil fédéral estime que les priorités stratégiques définies en 2019 resteront pertinentes après la pandémie et a donc décidé, le 20 novembre 2023, de prolonger de quatre ans la stratégie et sa mise en œuvre. La prolongation de la PES permet en outre d’harmoniser les calendriers avec des stratégies connexes telles que la stratégie de politique extérieure 2024-2027, la stratégie de coopération internationale 2025-2028, le message relatif à l’encouragement de la formation, de la recherche et de l’innovation 2025-2028 et la stratégie de la politique économique extérieure.



Commémoration du 70^{ème} anniversaire de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), Office des Nations Unies à Genève, mai 2018. Entant que siège de l'Organisation mondiale de la Santé et d'une multitude d'autres acteurs engagés dans le domaine de la santé, la Genève Internationale constitue un centre de gouvernance majeur dans le domaine de la santé globale. ©DFAE

Par le passé, les questions liées à la politique de santé et aux services de santé relevaient pour l'essentiel de la politique intérieure, en Suisse comme dans la plupart des autres États. Seules les crises sanitaires transfrontalières, qui exigent depuis toujours une coordination internationale, faisaient figure d'exception. Il a fallu attendre l'apparition de maladies transmissibles comme la tuberculose, le VIH, les virus Ebola et Zika ou encore la grippe aviaire, pour prendre la pleine mesure du caractère crucial de la coopération internationale dans le domaine de la santé globale. De même, c'est au cours des trente dernières années que les pays du monde entier ont réalisé l'importance capitale de la santé de leur population, tant en termes de politique de développement que sur le plan économique, d'où la dimension toujours plus politique de la santé. Aujourd'hui, la santé est inscrite durablement dans l'agenda international.

Un large éventail d'enjeux sanitaires sont à prendre en compte sur le plan international. Il s'agit, entre autres, du contrôle des maladies transmissibles, de la lutte contre la résistance aux antibiotiques, du développement de nouveaux produits thérapeutiques abordables¹, du manque de personnel soignant, du vieillissement démographique, de la santé urbaine, des attaques visant le personnel médical dans les zones de conflit, de l'impact des facteurs influençant l'état de santé (déterminants de la santé), de la fragmentation de la santé globale, de la pollution de l'air, de l'augmentation du trafic de drogue, des données sanitaires sur et pour les patients et du financement durable des systèmes de santé solidaires.

Dans un monde toujours plus connecté, les défis à relever sont immenses, tout comme le sont les opportunités d'améliorer la santé globale. C'est ce qui ressort notamment de l'Agenda 2030 pour le développement durable, adoptée par les États membres des Nations Unies en 2015, qui attribue un rôle central à la santé, en appelant à la coopération multi-sectorielle et à la cohérence des politiques de santé. Cela correspond à l'approche poursuivie par la Suisse depuis plusieurs années, en particulier avec sa Politique extérieure en matière de santé (PES).

La Politique extérieure de la Suisse en matière de santé repose sur deux piliers : d'une part, elle doit aider à améliorer la protection de la santé de la population locale et le système de santé en général. D'autre part, elle doit soutenir les objectifs de la politique étrangère suisse, dont elle est un instrument, c'est-à-dire défendre de manière ciblée les intérêts nationaux et contribuer de manière efficace à la santé dans le monde. Il s'agit de concrétiser le droit de tout être humain à la santé, ainsi que les droits de l'homme liés à la santé.

Dans le cadre de la PES, le Conseil fédéral définit les principes directeurs et les champs d'action prioritaires de sa collaboration sur les questions de santé qui concernent la Suisse. En adoptant un positionnement conjoint, il veille à ce que ces questions soient traitées de manière cohérente et efficace. Pour ce faire, il faut constamment concilier les aspects de la politique intérieure et ceux de la politique extérieure. La stratégie du Conseil fédéral forme la base de la coopération intersectorielle des acteurs concernés et de la formulation de positions communes.

La Politique extérieure de la Suisse en matière de santé 2019–2024 a été adoptée par le Conseil fédéral le 15 mai 2019 et sera réexaminée dans six ans au plus tard.

¹ Le terme « produit thérapeutique » comprend les médicaments, les produits médicaux, les vaccins, les tests diagnostiques de laboratoire et les tests.

2

Principes directeurs de la PES

La politique extérieure en matière de santé de la Suisse se base sur les valeurs et les principes culturels et politiques fondamentaux inscrits entre autres dans la Constitution fédérale. L'engagement international de la Suisse dans le domaine de la santé s'inspire aussi de la Constitution de l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Dans ce sens, la Suisse s'emploie à promouvoir le droit que possède toute personne à jouir du meilleur état de santé physique et mentale qu'elle soit capable d'atteindre. Il s'agit de viser un accès équitable aux soins pour tous les êtres humains à travers une approche fondée sur les droits de l'homme.

Dans ce but, la Suisse assume sa responsabilité globale et agit de manière solidaire également dans le domaine de la santé. Au sein des organisations internationales clés (niveau multilatéral) et en collaboration directe avec d'autres pays (niveau bilatéral), elle participe à la recherche de solutions aux défis sanitaires globaux. Elle utilise à cet effet ses atouts, tels que son savoir et son expérience, ses réseaux, son engagement dans l'aide humanitaire et dans la coopération au développement, son rôle d'État hôte de nombreuses organisations internationales, ainsi que de pôles de recherche et d'innovation.

Au niveau international, la Suisse agit comme « je-teuse de ponts » en s'efforçant à créer et maintenir des liens entre les différents acteurs et en promouvant un dialogue constructif et porteur de résultats. Il en va de même dans le domaine de la bonne gouvernance du système de santé globale : la Suisse attache une grande importance à la collaboration et à la recherche des synergies entre les acteurs étatiques et privés issus de tous les milieux politiques.

La concrétisation de la politique extérieure en matière de santé passe par une approche globale qui tient compte des facteurs déterminants de la santé, place l'être humain au centre des préoccupations et combat les inégalités. Ceci sans pour autant oublier que les besoins et les contributions possibles de chaque individu varient selon les personnes et le contexte.

Pour mettre en œuvre la Politique extérieure en matière de santé de manière efficace, les services fédéraux concernés se concertent régulièrement dans le cadre du Comité stratégique et des organismes en aval (voir annexe II) sur la base des champs d'action définis, afin de garantir la meilleure cohérence et efficacité possible de leurs actions au niveau national et international.

Fin 2017, les services fédéraux impliqués ont passé cette politique en revue à la lumière des mutations dans l'environnement national et international. Ils sont parvenus à la conclusion que celle-ci avait, dans l'ensemble, fait ses preuves et permis à la Suisse de s'engager de manière pertinente et cohérente sur le plan international. Dans un souci de concentration thématique, les objectifs poursuivis jusqu'à présent ont été regroupés en six champs d'action, afin que la Suisse puisse contribuer de manière encore plus efficace à la santé nationale et internationale, en s'appuyant sur ses principes directeurs et sur ses atouts. La stratégie qui sous-tend la Politique extérieure en matière de santé définit les priorités d'action pour la période 2019–2024.

3

Opportunités et défis au niveau mondial

Des Objectifs du Millénaire à l'Agenda 2030 des Nations Unies

En retraçant l'évolution des Objectifs du Millénaire pour le développement des Nations Unies, force est de constater que des progrès conséquents ont été réalisés ces dernières décennies dans d'importants domaines touchant à la santé. Ainsi, l'espérance de vie moyenne s'est fortement allongée au niveau mondial, l'épidémie SIDA et la mortalité infantile et maternelle ont considérablement reculé. Les Objectifs du Millénaire n'ont pas pour autant tous été atteints.

En adoptant l'Agenda 2030 pour le développement durable des Nations Unies en 2015, les États membres de l'ONU se sont engagés à façonner leur avenir en respectant les critères d'un développement économique, écologique et social durable.

L'objectif 3 de l'Agenda 2030 se définit comme suit : « Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge ». La santé influence les autres objectifs de développement durable et réciproquement, d'où l'importance d'une étroite collaboration entre le domaine de la santé et d'autres secteurs.

Les crises sanitaires et humanitaires restent une menace pour la communauté internationale

L'augmentation des échanges commerciaux et de la mobilité favorise la propagation des risques sanitaires. Ces dernières années, des maladies comme les virus Ebola et Zika ou la grippe aviaire ont régulièrement rappelé la menace que représentent de tels agents pathogènes. En prenant pour exemple la grippe espagnole qui a coûté la vie à 50 millions de personnes à la fin de la Première Guerre mondiale, les experts estiment que le risque d'une pandémie provoquée par une mutation dangereuse d'un virus de la grippe reste le plus gros défi.

La communauté internationale a réagi à cette menace accrue en renforçant les mécanismes régionaux et internationaux de prévention des crises et de préparation et en veillant réciproquement à leur mise en œuvre et à leur efficacité.

En plus d'une menace accrue de propagation transfrontalière d'agents pathogènes dangereux, les moyens de riposte disponibles ont été affaiblis par la résistance croissante aux antibiotiques. Des groupes internationaux comme le G7 et le G20 se penchent désormais sur la question. Pour permettre le développement urgent de nouveaux antibiotiques, les pays membres du G20 ont créé une plateforme collaborative mondiale pour la recherche portant sur les résistances antimicrobiennes, appelée *Global R&D Collaboration Hub on AMR*. Lancée en 2018, cette plateforme a l'ambition de mieux coordonner à l'échelle internationale les nombreuses initiatives souvent fragmentées de recherche et développement (R&D) de nouveaux antibiotiques et de tests diagnostiques de laboratoire.

Les crises sanitaires sont aussi toujours davantage déclenchées ou aggravées par des catastrophes climatiques ou des conflits armés prolongés. Dans ces situations de crise, la santé des êtres humains est particulièrement en danger et l'accès aux soins éminemment précaire et souvent dangereux tant pour les patients que pour le personnel soignant du fait des attaques auxquels ils sont exposés. Dans les camps de réfugiés, tout comme dans les quartiers urbains défavorisés, les maladies transmissibles se propagent très vite et on assiste à la recrudescence de maladies que l'on pensait éradiquées. Cela montre l'importance d'investir dans la construction de systèmes de santé durables.

Accès aux médicaments : un numéro d'équilibriste entre égalité des chances en matière de santé, intérêts économiques et promotion de l'innovation

Le droit fondamental de tout être humain à l'accès aux médicaments pose un défi mondial complexe à l'intersection entre santé, économie, politique et développement. Selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), en dépit des efforts déployés au niveau mondial, près de deux milliards de personnes n'ont pas accès à des médicaments vitaux – qu'il s'agisse de génériques ou de produits protégés par un brevet. Même dans des pays à revenus élevés comme la Suisse, la question de l'accès reste problématique, en particulier pour certains produits thérapeutiques onéreux.

Pour leur part, les autorités tentent, à l'aide de divers instruments, de mieux se positionner dans les négociations tarifaires avec l'industrie pharmaceutique, notamment à travers de l'analyse prospective (). Il s'agit d'un système de détection précoce qui identifie les futures méthodes ou types de traitement à un stade de développement initial et qui vise à renforcer la position des autorités dans les négociations de prix. De même, les comparaisons de prix avec l'étranger et les initiatives d'approvisionnement transfrontalières doivent contribuer à faire baisser le prix des produits thérapeutiques. L'industrie pharmaceutique est de loin le plus gros secteur d'exportation de la Suisse. Or qui dit prix plus bas, dit recettes moindres pour les fabricants. La Suisse se retrouve ainsi dans un champ de tension permanent, au plan national et international, entre l'innovation, la protection des brevets, l'accès aux produits thérapeutiques et la rentabilité.

D'autres mécanismes se focalisent sur le développement de nouveaux médicaments qui, faute d'incitations à l'investissement, n'auraient aucune chance d'être produits. En font partie des médicaments pour traiter des maladies tropicales négligées, mais aussi des nouveaux antibiotiques dans lesquels les chercheurs et les fabricants n'investiraient pas sans soutien financier public et privé.

La couverture sanitaire universelle entre économie et santé publique

La couverture universelle en matière de santé consiste à veiller à ce que l'ensemble de la population ait accès aux services préventifs, curatifs, palliatifs, de réadaptation et de promotion de la santé dont elle a besoin et à ce que ces services soient de qualité suffisante pour être efficaces, sans que leur coût n'entraîne des difficultés financières pour les usagers. L'accès universel aux soins est un objectif prioritaire en matière de santé de l'Agenda 2030. La question se pose toutefois de savoir comment en assurer le financement.

Plus de la moitié de la population mondiale ne jouit pas d'un accès aux soins de santé primaires. De plus, près de 100 millions de personnes dont le revenu ne dépasse pas 1,9 USD par jour se retrouvent en situation d'extrême pauvreté en raison notamment des coûts de la santé parfois lourds. Le manque de personnel soignant pose également un nouveau défi. D'après certaines projections, il manquera 18 millions de personnes actives dans le secteur de la santé à l'horizon 2030.

Les pays les plus pauvres ne disposent pas des ressources nécessaires pour un système de santé fonctionnel ou pour d'autres secteurs qui ont un impact considérable sur la santé. Des écarts persistants voire grandissants entre les couches de population et les régions les plus riches et les plus pauvres, mais aussi des facteurs comme le genre, l'âge et le niveau de formation, creusent les inégalités en matière d'accès aux soins.

Le progrès technologique : chance et défi pour les systèmes de santé

Au plan international, on constate que les systèmes de santé stables ont un effet positif sur la santé. Le vieillissement de la population, l'augmentation des maladies non transmissibles et le progrès technologique poussent toutefois les coûts de la santé à la hausse et confrontent toujours plus les pays à revenus élevés à la question de la durabilité du financement de leur système. Ce défi concerne également les pays à bas et moyens revenus.

Même si les évolutions technologiques mènent régulièrement au développement de nouveaux moyens de traitement, des interventions peu coûteuses et des optimisations des processus permettraient d'obtenir des succès majeurs en termes de traitement. Depuis quelques années, un intérêt grandissant est porté à la question de la sécurité des patients. Selon les experts, même dans des pays à revenus élevés, un décès pour 1000 hospitalisations est dû à une erreur de traitement. En Suisse, on estime qu'entre 700 et 1700 personnes décèdent chaque année des suites d'une erreur médicale. Des règles simples, comme se laver les mains de manière systématique dans les hôpitaux ou l'utilisation de listes de contrôle chirurgicales et de procédures standardisées, contribueraient à faire baisser significativement le nombre d'erreurs médicales et de complications. Organisé pour la première fois en 2015, le sommet mondial sur la sécurité des patients, qui a vu la participation d'experts mais aussi de décideurs politiques de haut rang, témoigne de cette plus grande prise de conscience.

Augmentation des maladies non transmissibles – le revers de la médaille d'une plus grande prospérité et d'une plus longue espérance de vie

La prévalence croissante de maladies non transmissibles constitue un défi pour les systèmes de santé de tous les pays. Par le passé, des maladies non transmissibles comme les troubles cardiovasculaires, le diabète, le cancer, les maladies respiratoires et les pathologies musculo-squelettiques touchaient principalement les pays à revenus élevés, tandis qu'aujourd'hui, elles représentent la première cause de décès dans le monde, y compris dans les pays à bas revenus.

Depuis 2010, la communauté internationale accorde une grande importance à la lutte contre les maladies non transmissibles, lui consacrant à ce jour trois sommets de haut niveau dans le cadre de l'ONU. Ces maladies sont aussi diverses que leurs facteurs d'influence, appelés « déterminants de la santé », parmi lesquels figurent la pollution atmosphérique, en particulier dans les pays émergents (p. ex. comme cause des maladies respiratoires), les changements des habitudes alimentaires et le manque d'activité physique (p. ex. comme facteur favorisant les troubles cardiovasculaires). Dans ce contexte, on voit l'émergence toujours plus grande de nouvelles incitations – en partie volontaires, en partie réglementaires – visant par exemple à réduire la consommation de tabac, de sucre, d'alcool ou encore de sel.

Enfin, des initiatives globales s'intéressent de plus en plus au niveau de connaissance et d'éducation de la population en matière de santé. Il ressort d'études probantes qu'un plus haut niveau de connaissance se traduit généralement par un mode de vie plus sain et une plus grande conscience des maladies non transmissibles.

Santé globale en pleine mutation

Dans le système des Nations Unies, l'OMS, en sa qualité d'organisation spécialisée, joue un rôle clé, que ce soit pour réaliser l'objectif de l'Agenda 2030 relatif à la santé, pour lutter contre les risques sanitaires globaux ou pour garantir l'accès universel aux soins de santé, y compris dans les pays à bas et moyens revenus. Depuis le début de ce millénaire, l'OMS est soumise à la pression croissante de justifier auprès de ses États membres son rôle de chef de file normatif, technique et opérationnel pour les questions de santé et les crises sanitaires internationales, compte tenu de l'apparition de nouveaux acteurs œuvrant dans ce domaine et disposant de ressources considérables. Au vu des difficultés de financement croissantes de son secrétariat, un vaste débat sur la réforme de l'OMS et sur la garantie de son autonomie s'est ouvert.

Depuis le 1^{er} juillet 2017, le secrétariat est dirigé par l'Éthiopien Tedros Adhanom Ghebreyesus, qui a été élu par l'Assemblée de l'OMS. Le programme de travail qu'il a adopté pour les années 2019 à 2023 à l'occasion de l'Assemblée mondiale de la Santé 2018, s'appuie sur l'Agenda 2030 et formule une vision ambitieuse : un milliard de personnes supplémentaires doivent pouvoir accéder à des soins de santé, être mieux protégées des situations d'urgence sanitaire et mener une vie plus saine.

Nouvelles approches pour la politique internationale en matière de dépendances

D'après une estimation de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC) datant de 2016, une personne sur vingt consomme des drogues illégales dans le monde, soit 247 millions de personnes. L'état de santé de 29 millions d'entre elles est affecté par la consommation de drogues : la prévalence du VIH, de l'hépatite et de la tuberculose est significativement plus élevée chez ces personnes que dans le reste de la population. La dépendance est un phénomène global qui est influencé notamment par des facteurs biologiques, psychologiques et socioéconomiques, ainsi que par le comportement individuel des consommateurs de drogues. La dépendance se traduit par des effets négatifs sur la santé des personnes touchées et sur leur entourage, et engendre des coûts importants pour la société.

La lutte contre les drogues s'est révélée peu efficace jusqu'à présent. Un changement de paradigme, en particulier sous l'impulsion des pays d'Amérique latine et de la Commission globale de politique en matière de drogues, dans laquelle siègent des personnalités de renommée internationale, est à l'œuvre au niveau global, d'où l'importance croissante des mesures relatives à la santé que la Suisse soutient depuis de nombreuses années.

Prenant appui sur les principes directeurs évoqués plus haut, sur les résultats obtenus à ce jour et sur l'analyse des opportunités et des défis existants et futurs dans le domaine de la santé globale, le Conseil fédéral, après avoir consulté les parties prenantes des cantons, du secteur privé, de la recherche, de la société civile et d'autres acteurs clés, a défini jusqu'en 2024 les six champs d'action prioritaires suivants :

1. Protection de la santé et crises humanitaires
2. Accès aux produits thérapeutiques
3. Systèmes de santé durables et digitalisation
4. Déterminants de la santé
5. Gouvernance en matière de santé globale
6. Politique en matière d'addictions

Il existe une série d'interactions et de corrélations entre ces six champs d'action, ainsi qu'entre les engagements pris par la Suisse dans chacun de ces domaines. Ainsi, une OMS forte (champ d'action 5) peut lutter contre la propagation des risques sanitaires (champ d'action 1), ou l'adoption d'un mode de vie sain (champ d'action 4), peut contribuer à réduire les coûts de la santé (champ d'action 3). La Suisse s'engage en faveur des six champs d'action à part égale.

4.1 Protection de la santé et crises humanitaires

Pourquoi ce thème est-il important ?

Le Règlement sanitaire international (RSI) est un instrument juridiquement contraignant qui définit les droits et les obligations des pays en matière de notification des événements de santé publique. La crise Ebola, survenue en Afrique de l'Ouest en 2014, a montré que des efforts s'imposent pour faire appliquer de manière conséquente le RSI, en particulier quand il s'agit de réagir à de telles crises. L'OMS joue un rôle important en la matière. C'est pourquoi l'Assemblée mondiale de la Santé a adopté, en mai 2016, un programme de gestion des crises sanitaires et humanitaires.

Les aspects sanitaires gagnent toujours plus en importance dans le travail humanitaire, à l'exemple de la ou du rapport conjoint du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et de l'OMS sur les conflits prolongés et les actions humanitaires. Ce dernier recommande l'adoption d'une approche globale fondée sur les droits de l'homme pour gérer les enjeux sanitaires, à l'instar de la collaboration entre la coopération au développement et l'aide humanitaire ou de la prise en compte de facteurs externes au système de santé susceptibles d'avoir un impact sur la santé, comme les infrastructures, le climat ou encore l'énergie. Cela permet d'assurer les progrès en matière de développement, de prévenir la détérioration de la santé publique et de favoriser le dialogue visant à promouvoir la paix entre les parties au conflit.

Quel est l'intérêt pour la Suisse ?

La Suisse souhaite notamment améliorer la protection de sa population contre les risques sanitaires en renforçant la prévention globale et la capacité de réaction. Dans ce contexte, il faut une OMS plus forte qui encourage la collaboration entre les États membres et fournisse le soutien technique nécessaire pour, d'une part, consolider les systèmes nationaux et internationaux de détection précoce, de surveillance, de prévention et de lutte, conformément aux prescriptions internationales en matière de santé, et d'autre part, pour éviter les réactions excessives causant des dommages économiques inutiles.

Genève est non seulement la « capitale mondiale de la santé », mais elle accueille également les plus importantes organisations humanitaires. Il est dans l'intérêt de la Suisse de promouvoir les synergies et les échanges entre les acteurs de la santé, de l'aide humanitaire, de la promotion de la paix et des droits de l'homme à Genève.

Que fait la Suisse ?

La Suisse

1. s'engage en faveur d'un renforcement du système international servant à détecter précocement, à surveiller, à prévenir et à combattre les maladies transmissibles au niveau global ;
2. soutient l'OMS pour que l'organisation soit en mesure de réagir plus rapidement et plus efficacement aux crises sanitaires et humanitaires ;
3. s'investit dans la lutte contre la résistance croissante aux antibiotiques, notamment dans le cadre d'initiatives internationales ;
4. intensifie la collaboration internationale, en particulier avec l'Union européenne, le Comité européen de la santé, le Centre européen de prévention et de contrôle des maladies, ainsi que dans le cadre de la « Global Health Security Agenda » ;
5. applique de manière efficace et conséquente le Règlement sanitaire international et participe au partage d'expériences avec d'autres pays pour sa mise en œuvre ;
6. s'engage en faveur d'une meilleure gouvernance et coordination des acteurs et des instruments dans les domaines de l'aide humanitaire, de la santé, de la promotion de la paix, du développement et des droits de l'homme pour renforcer, entre autres, les systèmes de santé des États fragiles ;

7. soutient les mesures sanitaires dans les situations humanitaires et d'autres situations de crise, afin de soulager la souffrance des populations touchées ;
8. contribue à protéger les missions médicales dans les conflits armés face aux parties belligérantes et, partant, à faire respecter le droit international humanitaire ;
9. œuvre à la protection de la santé du personnel dans les organisations internationales actives dans le domaine de la santé publique en Suisse ou à l'étranger ;
10. s'investit pour un accès sûr et durable aux services de santé et pour la protection des fournisseurs de soins et des infrastructures sanitaires ;
11. s'oppose à toute forme de violence liée au genre ;

12. continue à s'engager, dans le cadre de la mise en œuvre du Cadre d'action de Sendai, pour la réduction des risques de catastrophe et pour que les risques biologiques liés à l'apparition de maladies, épidémies et pandémies – provoquées par des maladies transmissibles – soient considérés comme une action prioritaire de la gestion des risques de catastrophe, à l'égal des risques naturels ;
13. soutient la collecte de données pour favoriser l'allocation des ressources au plan mondial, la définition de mesures et de normes, le dialogue politique ainsi que la coordination des actions ;
14. promeut l'efficacité de la coopération multisectorielle nationale et internationale entre les autorités, notamment pour la protection du climat et pour l'adaptation au changement climatique, ainsi que les échanges de bonnes pratiques, afin d'améliorer la santé des migrants et des personnes déplacées.

Le Conseiller fédéral Alain Berset, à droite, et le docteur Jean-Chrysostome Gody, directeur de l'hôpital pédiatrique de Bangui, à gauche, discutent lors d'une visite officielle à l'hôpital pédiatrique de Bangui, en République centrafricaine, le 7 mai 2019. © KEYSTONE / Anthony Anex.



4.2 Accès aux produits thérapeutiques

Pourquoi ce thème est-il important ?

En adoptant l'objectif 3b de l'Agenda 2030 pour le développement durable, la communauté internationale s'est fixée pour but de continuer à améliorer l'accès à des médicaments et à des vaccins sûrs, efficaces, abordables et de qualité à l'échelle mondiale, d'ici 2030. Cet accès est en effet décisif pour atteindre l'objectif global d'une couverture sanitaire universelle.

Quatre dimensions déterminent pour l'essentiel l'accès aux produits thérapeutiques :

1. les produits thérapeutiques doivent être développés de manière à répondre aux besoins des patients ;
2. ils doivent être abordables ;
3. ils doivent être réellement accessibles aux patients sur place ;
4. ils doivent être adaptés au contexte socioculturel du patient, afin d'être acceptés.

Il faut tenir compte de ces dimensions dès le départ, au moment d'initier les activités de R&D (y c. incitations du marché), jusqu'à l'utilisation du produit thérapeutique. Dans ce contexte, il faut prendre en considération des facteurs comme la protection de la propriété intellectuelle (p. ex. protection des brevets et des données d'essais non-divulgués), l'admission sur le marché, le financement du produit thérapeutique, l'organisation du système de santé, les chaînes d'approvisionnement et les canaux de distribution existants, la concentration mondiale des sites de production ou encore le comportement individuel en matière de santé.

La Suisse joue un rôle important en la matière, sachant qu'elle est le siège d'importantes organisations internationales de R&D, qu'elle accueille des acteurs majeurs privés et publics du domaine de la recherche, qu'elle est l'un des principaux pays exportateurs de produits thérapeutiques et qu'elle possède une solide capacité d'innovation. Elle contribue de manière décisive, tant au niveau national qu'international, à la disponibilité de produits thérapeutiques de haute qualité.

Quel est l'intérêt pour la Suisse ?

La Suisse entend améliorer l'accès à des produits thérapeutiques éprouvés et récents, sûrs, efficaces, d'une qualité irréprochable, abordables et dont le financement peut être assuré durablement. Elle soutient dès lors, à l'échelle internationale, un débat fondé sur des preuves qui tient compte des questions d'accès pour chaque maladie et chaque produit, tout en considérant les intérêts en jeu dans les domaines de la santé, de la politique de développement et de l'économie.

Il est aussi dans l'intérêt de la Suisse que la propriété intellectuelle soit protégée à l'étranger, de sorte à assurer la rentabilité de l'innovation, en ce qui concerne la recherche et le développement de produits thérapeutiques nouveaux et plus efficaces.

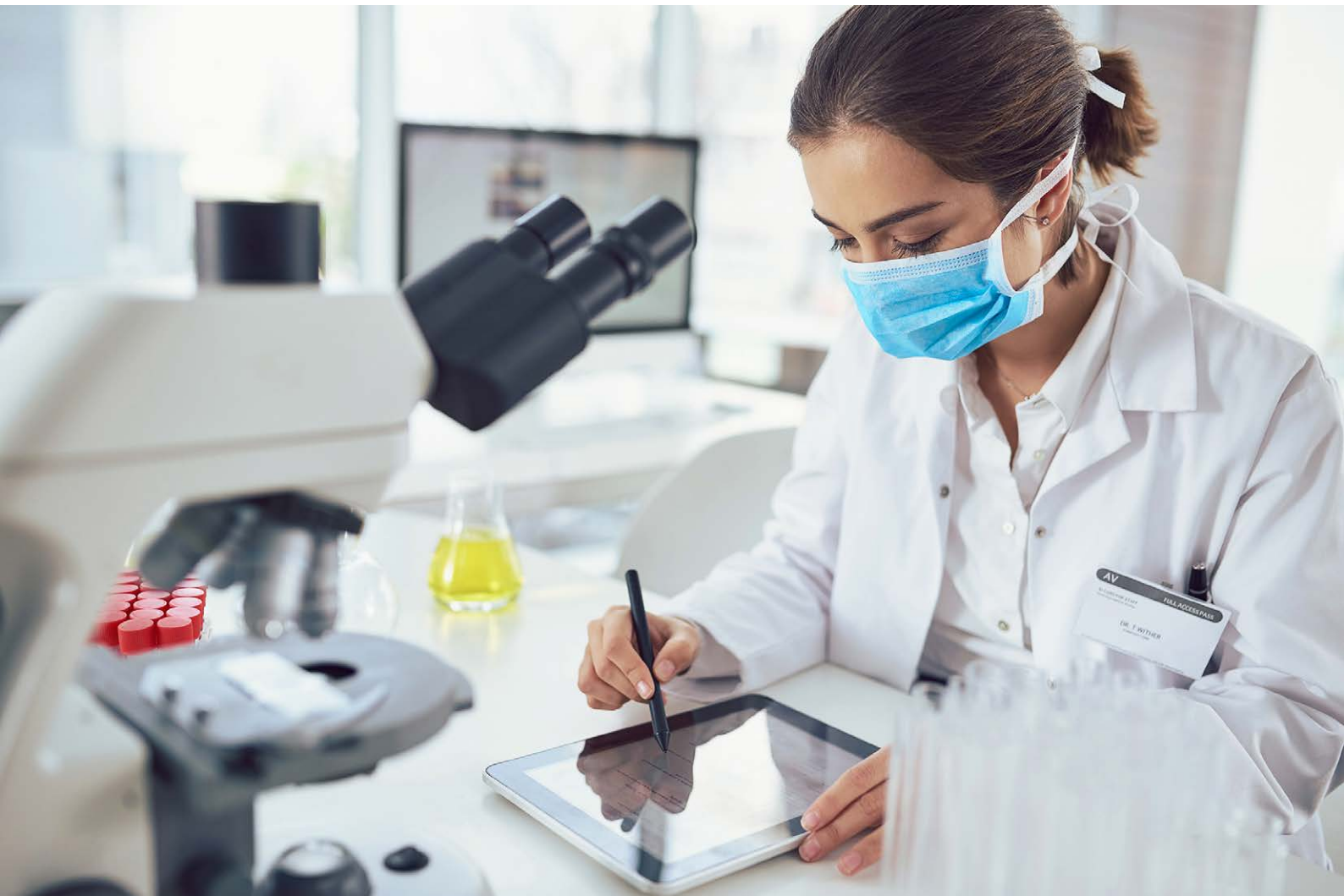
Que fait la Suisse ?

La Suisse :

1. veille à la protection de la propriété intellectuelle et souligne l'importance de cette dernière en matière de recherche, de développement et de commercialisation de nouveaux produits thérapeutiques ; elle reconnaît l'application des flexibilités des Aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC), en adéquation avec la Déclaration de Doha sur les ADPIC et la santé publique ;
2. s'engage, notamment dans le cadre d'initiatives internationales, en faveur d'une meilleure coordination des activités de R&D en ce qui concerne les produits thérapeutiques pour lesquels il existe des enjeux particuliers ou il n'existe aucune incitation à l'investissement, parmi lesquels figurent des vaccins, des antibiotiques efficaces et des produits visant à lutter contre des maladies infectieuses, liées à la pauvreté ou négligées dans des pays à bas et moyens revenus ;
3. intensifie la collaboration entre les autorités d'exécution suisses et les organisations partenaires à l'étranger ;

4. s'engage dans la lutte mondiale contre la contrefaçon de produits thérapeutiques ;
5. œuvre au respect et au développement continu des obligations internationales de mise sur le marché ;
6. soutient les solutions complémentaires et pragmatiques visant à faciliter l'accès à des produits de qualité et abordables, surtout pour les personnes défavorisées dans des pays à bas et moyens revenus ;
7. participe au renforcement des systèmes de santé dans le cadre de sa collaboration avec des pays à bas revenus. Cela inclut également la provision de services de santé avec des médicaments essentiels.
8. s'investit pour des initiatives et des mécanismes régionaux et mondiaux qui, alignés avec les obligations internationales, visent à améliorer l'accès aux médicaments (systèmes de régulation, analyse prospective, fixation des prix), en veillant à une bonne collaboration entre les secteurs privé et public ;
9. soutient les réformes structurelles dans les pays partenaires, ainsi que le développement continu des autorités sanitaires et de régulation des produits thérapeutiques, afin de mieux évaluer et contrôler les thérapies et les technologies dans le domaine de la santé.

L'accès aux médicaments commence par la recherche et le développement. En tant que force d'innovation et lieu d'implantation d'importants acteurs des secteurs privé et public de la recherche et du développement, la Suisse contribue également grâce à ses conditions-cadres, de manière significative à la mise à disposition de médicaments de haute qualité au niveau national et international. © iStock, 2019.



4.3 Systèmes de santé durables et digitalisation

Pourquoi ce thème est-il important ?

Au cours des cinquante dernières années, d'importants progrès ont été réalisés partout dans le monde dans l'accès aux soins. L'objectif d'une couverture sanitaire universelle est largement atteint dans les pays à revenus élevés. De même, dans nombre de pays à bas et moyens revenus, l'accès aux soins de santé s'est largement amélioré. Ces progrès, conjugué à une prospérité croissante, est à l'origine de l'allongement continu de l'espérance de vie dans la plupart des pays. Or, plus la prospérité croît, plus les attentes de la population en termes de qualité des soins de santé et de prestations médicales augmentent, ce qui pose pour tous les pays la question cruciale des coûts.

Les progrès technologiques élargissent continuellement les possibilités dans le domaine des soins. La numérisation, à la faveur de différentes technologies de l'information et de la communication, offre un immense potentiel pour rendre plus efficace et plus accessible l'échange d'informations nécessaires à la sécurité des patients et à la qualité des traitements entre les institutions de santé, ainsi que la provision des prestations. Les volumes de données liés à ce phénomène connaissent une croissance exponentielle. L'utilisation et l'analyse minutieuse de ces données représente un potentiel important pour les soins de santé au niveau mondial. Dans le même temps, il faut garder à l'esprit que les nouvelles technologies peuvent s'accompagner de risques éthiques, sanitaires et financiers, ainsi que de risques liés à la sécurité de l'information.

Quel est l'intérêt pour la Suisse ?

La Suisse s'engage en faveur de systèmes de santé nationaux solides et pérennes et pour de meilleurs soins de santé à l'échelle de la planète, en vue de réduire le risque de pauvreté et d'améliorer le contrôle des risques sanitaires globaux – comme les maladies infectieuses virulentes – et, par extension, à renforcer la sécurité en Suisse.

La Suisse entend par ailleurs exploiter au mieux les chances qu'offre la numérisation pour promouvoir des modèles de soins rentables. Elle souhaite exploiter pleinement le potentiel qu'offre l'évolution technologique au niveau international et rester impliquée, surtout dans le domaine du développement et de la production de produits thérapeutiques et de technologies, sachant que ces produits sont fabriqués au moyen de chaînes de création de valeur mondiales. En outre, elle est très intéressée à l'élaboration d'un cadre pour une gouvernance mondiale des données liées à la santé et à la mise en place d'une collaboration internationale pertinente dans ce domaine. Enfin, la Suisse a un intérêt certain à ce que les normes et les lignes directrices internationales applicables au domaine de la santé protègent la santé, la personnalité et la dignité. En Suisse, le cadre légal pour traiter et transmettre des données personnelles est posé par la Loi fédérale sur la protection des données (LPD) et par différentes réglementations spéciales. La législation fixe les conditions de la communication transfrontalière des données personnelles. Ces dispositions doivent être prises en considération lors de la conclusion d'accords internationaux réglementant le transfert transfrontalier de données personnelles.

Que fait la Suisse ?

La Suisse :

1. s'engage, à l'échelle nationale et internationale, en faveur de modèles de soins efficaces et intégrés, ainsi que de systèmes de santé nationaux solides et pérennes, notamment en soutenant le recours aux technologies de l'information et de la communication pour faciliter la provision des soins (p. ex. en améliorant l'échange d'information tout au long de la chaîne de soins pour accroître la qualité des diagnostics, des traitements et du suivi thérapeutique), ainsi qu'une meilleure coordination entre les prestataires de soins (cybersanté, e-Health), en tenant compte des mesures nécessaires à la protection des informations et des infrastructures informatiques ;
2. s'investit, au sein de l'OMS et d'autres forums multilatéraux, pour des soins de santé qualitatifs, centrés sur la personne et fondés sur les droits de l'homme ;

3. intensifie l'échange d'expériences avec d'autres pays, notamment dans le cadre de l'OCDE et l'OMS/Europe pour le développement de modèles de soins, en particulier aux fins d'une meilleure coordination des soins et de l'utilisation d'applications de cybersanté, ainsi que de la sécurité des patients et de la maîtrise des coûts ;
4. s'emploie, en vue d'une meilleure transparence et du développement continu des systèmes de santé, à favoriser la collecte et l'utilisation de données de qualité ;
5. examine comment l'utilisation responsable des données de santé peut être garantie, en collaboration avec d'autres États ;
6. s'engage pour l'application du Code de pratique mondial de l'OMS pour le recrutement international de personnel de santé ;
7. œuvre en faveur de la consultation transfrontalière et centrée sur la personne des données des patients et crée, le cas échéant, le cadre légal nécessaire à cette fin ;
8. s'investit pour un renforcement de la coopération internationale visant à accélérer les diagnostics ainsi qu'à améliorer le traitement et le suivi des personnes atteintes d'une maladie rare ;
9. encourage, dans les pays partenaires, la compétence des patients et de la population en matière de santé, p. ex. en lien avec les facteurs de risques et les comportements favorables à la santé mais aussi avec les maladies non transmissibles (autogestion) et le recours aux prestations de santé ;
10. promeut, dans les pays partenaires, en particulier la santé de la mère et de l'enfant, ainsi que la santé sexuelle et reproductive et les droits y relatifs, en tant que partie intégrante d'un système de soins centré sur la personne ;
11. soutient les pays partenaires dans l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies de financement de la santé durables, y compris la mobilisation de ressources nationales et leur utilisation efficace.

La digitalisation peut améliorer la qualité des soins de santé et la sécurité des patients en donnant aux professionnels de la santé l'accès aux informations pertinentes et aux dossiers des patients, partout et à tout moment. © Gorodenkoff / iStock

4.4 Déterminants de la santé

Pourquoi ce thème est-il important ?

L'Agenda 2030 offre une occasion unique d'aborder les déterminants de la santé de manière multisectorielle. Les objectifs du développement durable sont intégrés, indivisibles et interdépendants, et tiennent compte de la dimension économique, sociale et écologique du développement.

L'approche visant à ancrer la santé dans tous les domaines politiques couvre tous les secteurs susceptibles d'exercer une influence sur la santé. C'est pourquoi toutes les politiques doivent tenir compte des aspects liés à la santé et encourager l'égalité des chances en matière de santé. Dans le cadre des négociations, la Suisse s'est par ailleurs fortement engagée en faveur d'une approche multisectorielle.

Quel est l'intérêt pour la Suisse ?

La Suisse souhaite contribuer à influencer les facteurs socioéconomiques et environnementaux pour améliorer la santé et le bien-être des individus et réduire les inégalités en la matière. Cela permettra non seulement d'assurer que chacun puisse garder son indépendance, mais aussi d'optimiser les investissements dans les systèmes de santé. Cela contribuera également à réduire les répercussions de la pauvreté sur la santé. La Suisse veut s'employer à favoriser des synergies et une coordination améliorée entre les différents acteurs dans les domaines politiques concernés pour promouvoir la santé et prévenir les potentiels conflits d'intérêts.

Que fait la Suisse ?

La Suisse :

1. adhère aux stratégies, initiatives et programmes globaux qui visent à réduire les facteurs de risque dans le domaine de la santé, et contribue ainsi à la lutte contre les maladies transmissibles et non transmissibles ;
2. favorise la sensibilisation d'autres secteurs et de leurs acteurs nationaux et internationaux à l'importance des déterminants et de leurs répercussions sur la santé ;
3. encourage et renforce la recherche et la collaboration multisectorielle dans le sens d'une démarche plus cohérente et efficace dans tous les domaines politiques ;
4. soutient l'échange d'expériences sur la collaboration multisectorielle et l'engagement des principaux acteurs ;
5. continue de s'engager, sur le plan international, en faveur de l'environnement, de l'alimentation et de la formation, et oriente davantage son engagement sur d'autres déterminants ;
6. met à profit la Genève internationale au travers des différentes missions, organisations de l'ONU et nouvelles plateformes, afin de mettre en réseau et renforcer les synergies multisectorielles.

Les facteurs socioéconomiques et environnementaux ont un fort impact sur l'incidence du paludisme chez les enfants de moins de cinq ans.
© Swiss Malaria Group / Ben Moldenhauer



4.5 Gouvernance en matière de santé globale

Pourquoi ce thème est-il important ?

La Genève internationale joue un rôle important dans la gouvernance de la santé globale. L'OMS a son siège à Genève depuis 1948, avec pour mission d'atteindre le meilleur niveau de santé et de bien-être possible pour tous les êtres humains. D'autres organisations de l'ONU ainsi qu'une multitude d'autres acteurs engagés dans le domaine de la santé sont présents à Genève. Ils profitent de ce fait du savoir technique des acteurs suisses ainsi que des associations professionnelles, de la recherche et de la formation, des prestataires de soins, de l'économie privée et des organisations non gouvernementales actives dans le secteur.

Quel est l'intérêt pour la Suisse ?

La Suisse entend encourager les institutions cohérentes, solides, durables, efficaces et privilégiant le travail multisectoriel, à reconnaître le rôle qu'elles peuvent jouer dans l'amélioration de la santé globale et à l'accomplir efficacement. Dans ce contexte, elle s'engage, au sein des organisations internationales, en faveur de réformes susceptibles de faciliter l'application de solutions probantes grâce à des structures efficaces et, partant, d'asseoir la crédibilité et l'acceptation de ces organisations. C'est seulement ainsi qu'elles peuvent réduire au maximum le risque d'émergence de crises sanitaires globales, générer et diffuser le savoir, favoriser l'élaboration de solutions communes et engager le plus efficacement possible des moyens qui sont limités.

La Suisse met tout en œuvre pour limiter la fragmentation de l'action en santé globale et s'attache à renforcer la Genève internationale et le rôle de celle-ci en tant que centre de compétence dans le domaine de la santé. À cette fin, elle souhaite intégrer tous les acteurs qui encouragent le partage du travail et l'utilisation des synergies à tous les niveaux de la politique de santé globale et qui comprennent la nécessaire coordination entre les différents acteurs impliqués.

Que fait la Suisse ?

La Suisse :

1. s'engage pour des institutions de santé globale cohérentes, solides, durables, efficaces (qui atteignent leurs objectifs), efficaces (qui réduisent au maximum la charge administrative) et privilégiant le travail multisectoriel ;
2. s'investit pour que les interactions entre les différents domaines politiques en lien avec la santé soient davantage prises en compte, tant sur le plan national qu'international ;
3. favorise l'intégration et le partage du travail entre tous les acteurs impliqués dans la gouvernance de la santé globale pour élaborer des solutions communes viables, afin que les objectifs de l'Agenda 2030 puissent être atteints ; elle s'engage à cette fin pour une coordination plus cohérente des acteurs pertinents des domaines de la santé, des sciences, de l'économie privée, de la coopération au développement, de l'aide humanitaire et d'autres secteurs politiques liés à la santé ;
4. soutient les actions visant à assurer une cohérence institutionnelle et thématique au sein du système de l'ONU et des différentes agences onusiennes à tous les niveaux ;
5. participe à la réforme de la gouvernance de l'OMS et au renforcement du rôle de chef de file de l'OMS en matière de gouvernance de la santé globale ;
6. encourage la coordination réciproque des activités et mesures spécifiques de l'OMS dans les différentes régions ;
7. œuvre à la consolidation du positionnement de la Genève internationale en tant que capitale mondiale de la santé ;
8. soutient les plateformes d'échange tout comme les instituts de recherche et de formation dans le domaine de la santé présents à Genève ;
9. s'engage en faveur de conditions-cadres propices au renforcement de la recherche dans le domaine de la santé globale.

Le Conseiller fédéral Alain Berset, à gauche, discute avec le Dr Tedros Adhanom Ghebreyesus, à droite, directeur général de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), avant l'ouverture de la 72^e Assemblée mondiale de la santé au siège européen des Nations Unies à Genève, Suisse, 20 mai 2019
© KEYSTONE / Salvatore Di Nolfi



4.6 Politique des addictions

Pourquoi ce thème est-il important ?

L'Agenda 2030 pour le développement durable encourage une approche multisectorielle et appelle, à travers son objectif 3.5, à renforcer la prévention et le traitement de l'abus de substances psychoactives, notamment de stupéfiants et d'alcool. La politique dite des quatre piliers (prévention, thérapie, réduction des risques et répression) de la Suisse est reconnue sur le plan international. Son succès est attesté par exemple par la réduction de la prévalence du VIH ou la fermeture des scènes ouvertes de la drogue. La consolidation des structures de promotion de la santé est un élément essentiel de la prévention des addictions et de l'aide aux personnes concernées.

Quel est l'intérêt pour la Suisse ?

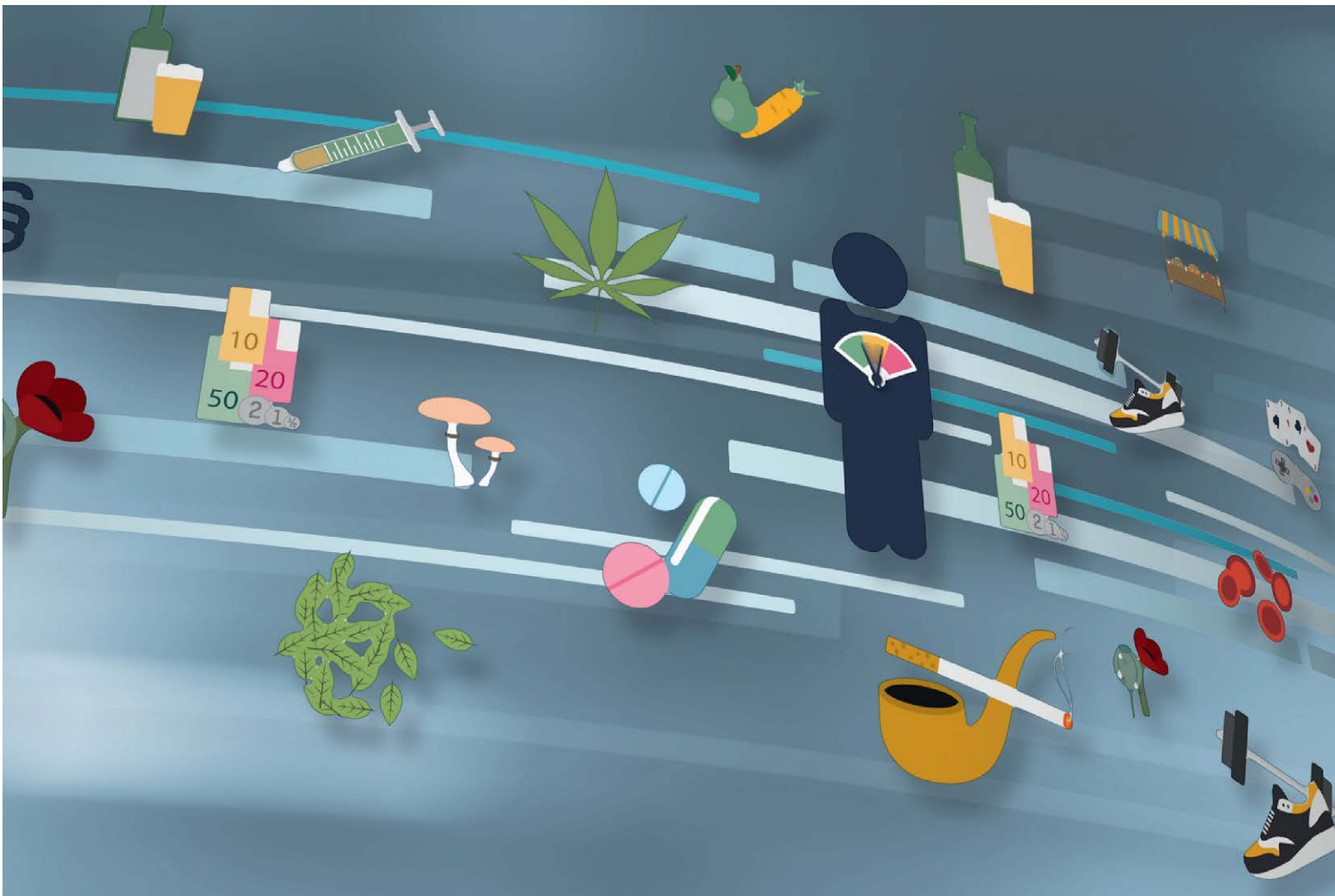
Forte de son expérience, la Suisse fait partie des pays qui encouragent une politique des addictions fondée sur une approche globale de la santé et les droits de l'homme. Elle entend contribuer au développement de la politique internationale des addictions dans ce sens et conformément à ses priorités en matière de politique de santé.

Que fait la Suisse ?

La Suisse :

1. s'engage, en tenant compte de ses différents intérêts, en faveur d'un développement continu de la politique internationale en matière de drogue, afin de mettre en place une politique des addictions cohérente fondée sur la santé et les droits de l'homme et qui intègre des aspects de politique de développement ;
2. s'investit pour la tenue d'un vaste débat sur le thème des addictions au sein des instances internationales et identifie les possibilités de faire valoir à l'échelle internationale les expériences liées aux addictions accumulées en Suisse dans l'ensemble des domaines sanitaires ;
3. approfondit la collaboration en la matière, en particulier avec les États européens et les autorités de l'Union européenne, entre autres dans le cadre du programme conjoint 2018–2020 entre l'Office fédéral de la santé publique et l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (EMCDDA) ;
4. intègre les expériences et les connaissances obtenues dans d'autres pays, surtout en lien avec la politique du cannabis, dans la mise en œuvre et le développement continu de sa Stratégie nationale Addictions ;
5. œuvre, au niveau international, à l'élaboration d'un système d'indicateurs fondés sur des données probantes qui, dans l'esprit de l'Agenda 2030, tiennent compte des approches multisectorielles (santé et aide sociale, formation, justice, police, économie) et mesure l'impact des actions entreprises.

L'addiction revêt plusieurs formes. Outre la consommation de substances psychoactives comme le tabac, l'alcool ou les drogues, elle englobe également les comportements excessifs comme l'utilisation d'Internet ou la pratique des jeux d'argent. © OFSP



Mise en œuvre de la PES 2019–2024

La collaboration interdépartementale doit être conçue et poursuivie de manière aussi efficace que possible grâce aux instruments qui ont fait leurs preuves. Les services fédéraux s'investissent dans les champs d'action selon le mandat qui leur a été confié et coordonnent leurs activités de manière continue. Une liste des services fédéraux impliqués dans la politique extérieure en matière de santé figure dans l'annexe I. Un schéma de la structure institutionnelle se trouve dans l'annexe II.

5.1 Pilotage de la mise en œuvre

La politique extérieure en matière de santé 2019–2024 définit l'orientation stratégique de l'engagement de la Suisse dans les questions sanitaires in-

ternationales. Le Conseil fédéral rendra compte de l'état de sa mise en œuvre à mi-parcours (soit après trois ans) ainsi qu'à la fin de la période en question. Organisée pour la première fois en 2012, la Conférence annuelle sur la politique extérieure de la Suisse en matière de santé est un instrument apprécié des acteurs non étatiques, qui se voient ainsi directement intégrés ; elle sera maintenue. De même, l'échange de personnel entre les services fédéraux concernés sera dans la mesure du possible poursuivi. Enfin, un collaborateur des Missions suisses à Genève, à Bruxelles et à New York est expressément chargé du dossier de la santé.

5.2 Collaboration avec les acteurs internationaux

La collaboration avec des acteurs internationaux est essentielle au travail dans les champs d'action définis pour la politique extérieure en matière de santé. La Suisse participe notamment au sein d'organisations internationales à l'élaboration de lignes directrices et de normes relatives à la santé, ainsi qu'au dialogue portant sur les défis globaux majeurs en matière de santé.

Parmi les acteurs internationaux figurent plus particulièrement les agences onusiennes (OMS, ONU-SIDA, FNUAP, UNICEF, FAO, Groupe de la Banque

mondiale), l'OMC, l'OCDE, le Conseil de l'Europe, l'OIE, le CSA, les initiatives en santé globale comme le GFATM, Gavi, les partenariats pour le développement de produits comme la DNDi, FIND, MMV, ainsi que des organisations de la société civile comme MSF, Médecins du Monde, Medair, Solidarmed, la-manah et d'autres encore. La Suisse entretient par ailleurs des relations bilatérales étroites avec l'Union européenne, des pays partenaires de la coopération au développement et des États dotés de systèmes de santé similaires.

5.3 Structure institutionnelle et acteurs nationaux

La structure interdépartementale à la base de la collaboration entre les offices fédéraux dans le domaine de la politique extérieure en matière de santé a fait ses preuves. Afin de l'alléger et de la dynamiser, le Comité stratégique pourra à l'avenir instituer des groupes d'experts thématiques interdépartementaux qui lui rendront compte. Les différents comités changent par ailleurs de nom.

a) Comité directeur

Le Comité directeur (anciennement Conférence interdépartementale pour la politique extérieure en matière de santé - CI PES), au pouvoir de représentation limité, siège une fois par an et est dirigé conjointement par le directeur ou la directrice de l'OFSP, le directeur ou la directrice de la DDC et le

b) Comité stratégique

Le Comité stratégique (anciennement groupe d'accompagnement), au pouvoir de représentation limité au niveau des membres de la direction – formé de représentants de la DPES, de l'OFSP, de la DDC, de l'IPI, du SEFRI, du SECO et de Swissmedic² – se réunit trois fois par an pour promouvoir la cohérence

² En cas de besoin ou d'intérêt, d'autres services fédéraux sont également associés.

des politiques ou préparer les dossiers d'actualité sur lesquels des directeurs et directrices d'office, des départements ou le Conseil fédéral sont appelés à trancher dans le cadre des mécanismes ordinaires de prise de décision. En cas de besoin, il peut instituer des groupes d'experts thématiques interdépartementaux qui lui rendent compte.

c) Propriété intellectuelle, innovation, commerce et santé

L'unité Propriété intellectuelle, innovation, commerce et santé (IdAG GIHGE, anciennement IdAG GIGE- groupe de travail interdépartemental pour la santé, l'innovation et la propriété intellectuelle) est codirigée en alternance par les chefs des Divisions Affaires internationales respectives de l'OFSP et de l'IPI. Elle tient au moins deux séances ordinaires par année.

d) Groupes d'experts

Les groupes d'experts thématiques interdépartementaux institués par le Comité stratégique rendent compte à ce dernier et, le cas échéant, au Comité directeur. Ces groupes d'experts sont codirigés par deux responsables de section des services fédéraux concernés.

e) Conférence annuelle sur la politique extérieure en matière de santé

La Conférence annuelle sur la politique extérieure en matière de santé (anciennement rencontre des parties prenantes à la politique extérieure en matière de santé) a lieu une fois par an et réunit tous les acteurs suisses internes et externes à l'administration impliqués dans le domaine de la santé. Elle permet de mieux associer les acteurs non étatiques à la politique extérieure en matière de santé. Les expériences et les préoccupations de ces acteurs sont par ailleurs discutées par thème et par domaine d'expertise.

5.4 Ressources

La mise en œuvre de la politique extérieure en matière de santé 2019–2024 devrait pouvoir être financée sans charges supplémentaires pour la Confédé-

ration. Les six champs d'action définis permettent une utilisation cohérente et efficace des ressources existantes au sein des services fédéraux impliqués.

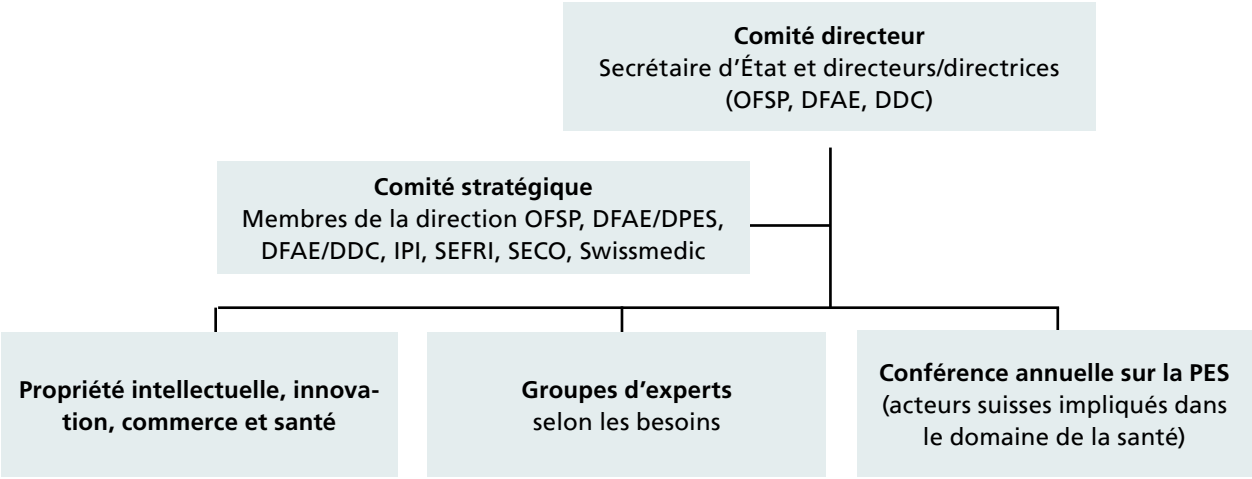
Le Conseiller fédéral Ignazio Cassis en visite auprès d'un projet de coopération dans le domaine sanitaire financé par la Suisse. Amman, Jordanie, mai 2018. ©DFAE



Annexe I: Services fédéraux impliqués dans la PES

OFPP	L'Office fédéral de la protection de la population réunit les services chargés du domaine de la protection de la population et de la coordination avec les autres instruments de la politique de sécurité. Il apporte en outre son soutien aux organes qui s'occupent de prévention des risques collectifs et de gestion des événements, en particulier les services fédéraux compétents, les cantons et les organisations partenaires du système coordonné de protection de la population.
OFEV	L'Office fédéral de l'environnement est chargé d'assurer que l'exploitation des ressources naturelles telles que le sol, l'eau, l'air, le calme et la forêt s'effectue dans le respect des règles du développement durable. Il est responsable de la protection contre les dangers naturels, de la préservation de l'environnement et de la santé contre les atteintes graves, ainsi que de la conservation de la biodiversité et la qualité du paysage. Enfin, il mène la politique environnementale internationale de la Suisse.
OFSP	Au sein du Département fédéral de l'intérieur, l'Office fédéral de la santé publique est l'autorité compétente en matière de santé humaine et de politique nationale de la santé ; il est responsable de la collaboration de la Suisse à la politique sanitaire internationale. L'OFSP est chargé de protéger la santé et de gérer efficacement les crises, et a pour tâche d'identifier de manière précoce les nouvelles menaces pour la santé.
OFSPo	L'Office fédéral du sport favorise, conformément à son mandat légal, le développement diversifié et durable du sport pour la jeunesse, les adultes et les aînés.
OFS	L'Office fédéral de la statistique est le centre de compétences de la statistique publique suisse. Il produit et publie des informations statistiques sur la population, l'économie, la société, la formation et la recherche, le territoire et l'environnement.
OSAV	L'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires a pour mission de promouvoir la santé et le bien-être des êtres humains et des animaux. Chez les premiers, les grands thèmes sont la sécurité alimentaire et une alimentation saine, tandis que chez les seconds, ce sont la protection des animaux et la santé animale.
OFAG	L'Office fédéral de l'agriculture fait partie du Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR). Agroscope, le centre de compétences de la Confédération pour la recherche agricole, est rattaché à l'OFAG. Au sein de l'administration fédérale, l'OFAG est responsable des relations avec l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), qui gère notamment le secrétariat du Codex Alimentarius FAO/OMS. Conjointement avec la DDC, l'OFAG assure par ailleurs le lien avec le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) et codirige le Programme pour des systèmes alimentaires durables du réseau Une seule planète.
DAE	La Direction des affaires européennes (DAE), rattachée au Département fédéral des affaires étrangères, est le centre de compétences de la Confédération pour les questions concernant la politique européenne. Elle a notamment pour tâche de suivre et d'analyser le processus d'intégration européenne et d'évaluer ses effets pour la Suisse. Elle coordonne la politique européenne de la Confédération et la négociation des accords avec l'UE, en étroite collaboration et coresponsabilité avec les services compétents. Elle a également pour mandat d'informer sur la politique européenne de la Suisse et l'intégration européenne en général.
DDC	La Direction du développement et de la coopération est l'organe du DFAE chargé de la coopération internationale. Lui incombe la coordination avec d'autres offices de la Confédération de la coopération au développement et de la coopération avec l'Europe de l'Est, la collaboration avec des acteurs internationaux du domaine de la santé (notamment ONUSIDA, GFATM, DNDi), ainsi que l'aide humanitaire de la Suisse. L'aide humanitaire a pour tâche de sauver des vies et d'alléger la souffrance dans le monde. Elle s'engage en faveur des personnes ayant besoin de protection avant, pendant et après les conflits, les crises et les catastrophes naturelles.
IPI	L'Institut fédéral de la propriété intellectuelle est le centre de compétences de la Confédération pour toutes les questions touchant aux brevets, aux marques, aux indications de provenance géographiques, aux designs et au droit d'auteur. Il est chargé de préparer les textes législatifs dans ces domaines. L'IPI représente la Suisse au sein d'organisations internationales ainsi qu'auprès d'États tiers.
DP (DPES)	La Direction politique du DFAE défend les intérêts de la Suisse en matière de politique extérieure et assure l'entretien optimal des relations bilatérales et multilatérales. Elle soutient le Conseil fédéral dans la définition des objectifs spécifiques en matière de politique extérieure et assure la cohérence de la position de la Suisse dans des domaines politiques concrets. Elle met en œuvre la politique de la Suisse au sein de l'Organisation des Nations Unies (ONU) et de ses institutions spécialisées ainsi qu'au sein d'autres organisations internationales. Elle est également responsable de la politique de la Suisse en tant qu'État hôte d'organisations internationales. La Division Politiques extérieures sectorielles (DPES) est l'organe de coordination du DFAE pour la politique extérieure en matière de santé.
SEFRI	Le Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation, rattaché au Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR), est le centre de compétences de la Confédération pour les questions de portée nationale et internationale relevant de la politique de formation, de recherche et d'innovation.
SECO	Le Secrétariat d'État à l'économie est le centre de compétences de la Confédération pour toutes les questions centrales liées à la politique économique. Son but est d'assurer une croissance économique durable. À cet effet, il définit et met en place le cadre général de l'activité économique.
SEM	Le Secrétariat d'État aux migrations réglemente les conditions d'entrée, de séjour et de travail en Suisse, et décide qui peut y obtenir protection contre la persécution. De concert avec les cantons, il organise l'hébergement des requérants d'asile et le renvoi des personnes dont il est estimé qu'elles ne nécessitent pas de protection. En outre, il coordonne le travail d'intégration et possède la compétence au niveau fédéral pour traiter les affaires de naturalisation. Enfin, le SEM s'investit en faveur d'une gestion efficace des mouvements migratoires sur le plan international.
Swissmedic	Swissmedic est l'autorité nationale de contrôle et d'autorisation des produits thérapeutiques en Suisse. Il veille à ce que seuls des produits thérapeutiques sûrs, efficaces et d'une qualité irréprochable soient disponibles en Suisse, contribuant ainsi largement à la protection de la santé humaine et animale.
Défense	Le groupement de la Défense représente la colonne vertébrale qui planifie, dirige et administre l'Armée suisse. Les Affaires sanitaires font partie intégrante de l'Armée suisse et du système de santé suisse. Elles assument, d'une part, l'entière responsabilité médicale au sein de l'armée et doivent, d'autre part, gérer les situations extraordinaires d'ampleur nationale dans le domaine de la santé (pandémies, événements majeurs, etc.) puisqu'elles appartiennent au Service sanitaire coordonné (SSC).

Annexe II: Structure institutionnelle de la PES



Annexe III : Liste des abréviations

RAM	Résistance aux antimicrobiens	CICR	Comité international de la Croix-Rouge
DPES	Division Politiques extérieures sectorielles du DFAE	MMV	Medicines for Malaria Venture
OFPP	Office fédéral de la protection de la population	OIE	Organisation mondiale de la santé animale
OFEV	Office fédéral de l'environnement	OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OFSP	Office fédéral de la santé publique	DP	Direction politique
OFSPo	Office fédéral du sport	DP (DPES)	Direction politique (Division Politiques extérieures sectorielles)
OFS	Office fédéral de la statistique	R&D	Recherche et développement
OSAV	Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires	SEFRI	Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation
OFAG	Office fédéral de l'agriculture	SECO	Secrétariat d'État à l'économie
CSA	Comité de la sécurité alimentaire mondiale	SEM	Secrétariat d'État aux migrations
DAE	Direction des affaires européennes	Swissmedic	Institut suisse des produits thérapeutiques
DDC	Direction du développement et de la coopération	ADPIC	Aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce
DNDi	Drugs for Neglected Diseases initiative	ONUSIDA	Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida
DFAE	Département fédéral des affaires étrangères	FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la population
DFI	Département fédéral de l'intérieur	UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
DFJP	Département fédéral de justice et police	Agenda 2030	Agenda 2030 pour le développement durable des Nations Unies
DFF	Département fédéral des finances	UNODC	Office des Nations Unies contre la drogue et le crime
UE	Union européenne	ONU	Organisation des Nations Unies
EMCDDA	Observatoire européen des drogues et des toxicomanies	DETEC	Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication
FAO	Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture	DDPS	Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports
FIND	Foundation for Innovative New Diagnostics	DEFR	Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche
PES	Politique extérieure en matière de santé	OMS	Organisation mondiale de la Santé
Gavi	Gavi, l'Alliance du vaccin	OMS/Europe	Bureau régional de l'OMS pour l'Europe
GFATM	Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme	OMC	Organisation mondiale du commerce
G7	Groupe des sept		
G20	Groupe des vingt		
VIH	Virus de l'immunodéficience humaine		
IdAG GIHGE	Unité Propriété intellectuelle, innovation, commerce et santé		
IPI	Institut fédéral de la propriété intellectuelle		
RSI	Règlement sanitaire international		
CI PES	Convention interdépartementale pour la politique extérieure en matière de santé		

Impressum

Editeurs

Département fédéral de l'intérieur DFI

Office fédéral de la santé publique OFSP

www.bag.admin.ch

international@bag.admin.ch

Département fédéral des affaires étrangères DFAE

Politische Direktion, Division Politiques extérieures sectorielles DPES

www.eda.admin.ch/eda/fr/dfaef/politique-exterieure/thematiques-interdepartementales.html

pd-sektorielleaussenpolitiken@eda.admin.ch

Département fédéral des affaires étrangères DFAE

Direction du développement et de la coopération DDC

www.ddc.admin.ch

gph@eda.admin.ch

Mise en page

Communication visuelle, Information DFAE

Page de couverture

Statue devant le siège de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) à Genève commémorant le 30^e anniversaire de l'éradication de la variole. © WHO/Christopher Black

Cette publication est également disponible en allemand, italien et anglais et peut être téléchargée sur les sites www.bag.admin.ch et www.dfae.admin.ch.

Berne, 2019